

## Conditions commerciales générales CCG

### 1. Secteur d'application

À chaque passation de commande, l'acheteur reconnaît tous les points de ces conditions commerciales générales. Toutes les conditions d'achat de l'acheteur différentes de celles-ci n'ont pour nous aucun caractère obligatoire sauf si nous les reconnaissons expressément par écrit. La vente et la livraison se font uniquement sur la base des conditions suivantes.

### 2. Commandes et offres

Les commandes n'ont un caractère obligatoire pour nous qu'après la confirmation de commande. Les modifications et ajouts nécessitent la forme écrite. Toutes les offres sont sans engagement.

### 3. Prix

Les prix sont sans engagement et, si rien d'autre n'est indiqué, ils s'entendent franco Simach, sans transport ni emballage. La TVA n'est pas comprise. Pour les fabrications spéciales, nous nous réservons le droit, pour des raisons techniques de fabrication, de livrer jusqu'à plus ou moins 10% de la quantité commandée. Les augmentations de prix et de coûts se produisant entre l'acceptation de la commande et la livraison justifient un ajustement des prix. Notre droit à corriger la facture est considéré dès à présent comme convenu.

### 4. Conditions de paiement

Le paiement doit se faire au plus tard dans les 30 jours après la date de facturation, net sans retrait de quelle sorte que ce soit, si aucun autre délai de paiement n'a été expressément fixé. En cas de paiement retardé, nous sommes autorisés à facturer, en comptant les jours à partir de l'échéance, des intérêts de retard à hauteur des taux bancaires attribués aux crédits à court terme plus 3%.

### 5. Délais de livraison

Nous indiquons des délais de livraison que nous estimons être les meilleurs et qui commencent après avoir éclairci tous les détails de l'exécution. Les délais de livraisons sont nommés approximativement et ne sont pas fermes. Dès l'annonce de la disponibilité ou de l'expédition, ils sont considérés comme tenus. Toutes les exigences de dédommagement pour livraisons retardées sont expressément repoussées. Nous nous réservons le droit de retenir tout ou partie du contrat sans prestation de dédommagement ou de prolonger le délai de livraison si des événements empêchant ou retardant la livraison se produisent et pour lesquels nous ne pouvons pas intervenir. De tels événements sont : cas de force majeure, dommages sur les machines ou incendie, chez nous ou chez nos fournisseurs, livraison retardée ou défectueuse de matières premières nécessaires, de produits finis ou semi-finis.

### 6. Profit et risque

À partir de l'envoi depuis l'usine, le profit et le risque sont transmis à l'acheteur, même si le prix est franco lieu de destination. L'assurance de la marchandise contre les dommages et les pertes pendant le transport est du ressort de l'acheteur.

### 7. Réserve de propriété

Pour toutes les marchandises que nous livrons, nous nous réservons la propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Les mesures judiciaires d'inscription et d'application de la réserve de propriété sont à la charge de l'acheteur. Si le client est en retard de paiement, la marchandise peut être reprise conformément aux dispositions légales. En cas de mesures nécessaires, l'acheteur s'engage à protéger activement notre propriété.

### 8. Garantie et réclamations

Nous garantissons que les produits que nous livrons ne comportent aucun défaut. Est considérée comme défaut d'un produit toute déviation des spécifications ou - si existantes - des données de produit mentionnées dans la confirmation de commande. Nous ne prenons en charge ni garantie ni responsabilité pour l'aptitude de nos produits à un but d'utilisation précis ou pour une réussite de traitement précise. Le conseil technique est donné selon nos connaissances et n'est pas un engagement. En cas de défaut sur le produit livré, nous avons le droit soit de reprendre le produit défectueux et de le remplacer par un produit sans défaut soit de supprimer le défaut. Sans notre accord express, aucune rectification ou modification ne pourra être effectuée sur les produits défectueux. Dans tous les cas, notre responsabilité se limite à la valeur facturée du produit. Nous repoussons particulièrement toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects, pour les pertes de gain chez l'acheteur ou des tierces personnes et pour les dommages collatéraux. Immédiatement après réception et avant utilisation ou transformation, l'acheteur devra contrôler le produit livré et réclamer par écrit les éventuels défauts. Le délai de réclamation échoit après écoulement de huit jours ouvrés à compter de la réception du produit chez l'acheteur.

### 9. Dimensions et illustrations

Toutes les dimensions, illustrations et autres indications dans nos catalogues et documents de vente ne sont pas des engagements et peuvent à tout moment être modifiées sans annonce préalable ; sous réserve de modifications de construction et de modèle, car l'adaptation aux évolutions et développements est inévitable.

### 10. Outils et moules

Les outils et moules restent notre propriété, même si des participations aux frais sont facturées.

### 11. Reprise

Il ne nous est pas possible de reprendre la marchandise livrée selon une commande, surtout lorsqu'il s'agit de fabrications spéciales. Toute suppression de commande de fabrications spéciales est fondamentalement exclue. Dans des cas exceptionnels, nous sommes prêts à reprendre des produits non traités, neufs, à dimension de stockage, à un prix devant encore être défini. Les montants d'avoir ne sont pas réglés en liquide, mais compensés avec nos futures exigences.

### 12. Retrait

Nous avons le droit de nous retirer du contrat si, après conclusion du contrat, des informations défavorables nous sont fournies sur le patrimoine de l'acheteur. De même, nous pouvons nous retirer tout ou partiellement du contrat lorsque nous y sommes contraints par des événements de force majeure comme la grève, le blocage, les perturbations essentielles de l'entreprise (p. ex. dommages élémentaires sur l'usine) ou similaires se produisant chez nous ou nos fournisseurs.

### 13. Lieu d'exécution et juridiction compétente

Le lieu d'exécution est le siège de l'entreprise SIT. La juridiction compétente est, au choix de SIT, le siège de son entreprise ou le siège du client. Seul le droit suisse est appliqué.

Révision : avril 2009